

Demande de mouvement volontaire

(Toute demande doit être formulée par écrit et remise avant le 1^{er} juin 2017 au Service des ressources humaines de la Commission scolaire de la Rivéraine)

Nom : _____
Affectation régulière 2016-2017 : École : _____
Champ : _____ Discipline : _____

Je désire me prévaloir d'un mouvement volontaire en vertu de la clause 5-3.17, V, B)

- 1) J'ai subi un changement d'école ou de champ via la procédure d'affectation de **mai 2017** et je désire occuper un poste vacant ou disponible dans mon école et dans mon champ d'origine.
- 2) J'ai subi une mutation au cours des cinq (5) dernières années et je désire occuper un poste vacant dans mon école et dans mon champ d'origine.

Préciser l'année, l'école, la discipline ou le champ d'origine

Année : _____

École : _____

Champ : _____

- 3) Je détiens un poste régulier temps plein et désire changer d'école, de champ ou de discipline (sous réserve du critère capacité) en faveur d'un poste vacant.

Préciser la discipline et le champ : _____

Préciser les écoles : _____

OU

Cocher pour toutes les écoles

Date : _____ Signature : _____

c. c. SELR

Note : Les personnes ayant formulé une demande de mouvement volontaire doivent se présenter à la salle de conférences au centre administratif de Nicolet (salle A) le 7 juin 2017 à 16 h 30 pour la présentation et l'offre des postes. Il n'y aura pas d'autre convocation que celle-ci.

Clause 5-3.17 VI B) : Lorsque 2 enseignantes ou 2 enseignants d'un même champ ou discipline d'enseignement, mais de 2 écoles différentes produisent une demande conjointe à l'effet de changer mutuellement d'école sans changer de champ d'enseignement, telle demande est accordée si la commission y consent, **sous réserve de l'approbation des directions et du critère d'ancienneté**. Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le Service des ressources humaines.